

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, bon nombre des délégations plus anciennes ont désigné la réunion de 1960 sous le nom de "session de l'Afrique". Cela devait être confirmé de nombreuses manières au cours de la session, dans laquelle les nouveaux membres, après s'être familiarisés avec la nature de leurs responsabilités, ont joué un rôle actif et enthousiaste. Leur présence a marqué profondément tous les travaux; la Conférence a accordé la plus haute priorité aux besoins de l'Afrique tropicale dans le domaine de l'éducation. Dans ces conditions, il était inévitable que, des divers aspects du programme abondant et assez complexe de l'Unesco, l'enseignement retienne surtout l'attention de la Conférence. Il s'agit en effet d'un domaine dans lequel l'Organisation, depuis ses débuts, a acquis une assez grande expérience pratique, en particulier dans le travail qu'elle a accompli en Amérique latine en matière d'enseignement primaire (ce qui était l'un des "projets majeurs" énoncés à la session de la Nouvelle-Delhi, en 1956). Récemment, à la demande du Conseil économique et social, l'Organisation a fait des enquêtes sur les besoins éducationnels de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient, qui ont fait ressortir la nécessité de solutions d'ensemble pour ces parties du monde. La Conférence mondiale de l'éducation des adultes, qui a eu lieu à Montréal en août 1960, a mis au point dans ce domaine particulier le plan général grâce auquel l'Organisation pourra élaborer ses programmes régionaux. La onzième session a été saisie en outre d'un projet de convention et d'un projet de recommandation au sujet des pratiques discriminatoires dans l'éducation. Aussi les questions d'éducation ont-elles tenu une grande place dans les débats. La Conférence a approuvé, vers la fin de ses travaux, une résolution conjointe du Royaume-Uni et de l'Inde invitant les Nations Unies à donner aux besoins mondiaux en matière d'éducation une priorité égale à celle qu'elles accordent aux besoins économiques.

Nombre d'autres questions étaient inscrites à l'ordre du jour. Dans le domaine des sciences naturelles, en évolution rapide, les nouvelles tâches confiées à l'Organisation et relevant du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, ont posé à nouveau le problème délicat d'établir un équilibre entre l'assistance aux projets de recherches et le développement technologique, et entre ce que l'Organisation devrait tenter de faire elle-même et ce qu'elle devrait faire pour encourager les organismes scientifiques internationaux. D'autre part, l'examen des résultats du Projet majeur de recherches scientifiques sur les terres arides a obligé la Conférence à fixer la durée de l'exécution de ce projet ainsi qu'à envisager l'application de la même formule à un domaine de la science qui paraît appeler aussi une coordination mondiale des efforts, celui de l'océanographie. Dans un troisième domaine, celui des sciences sociales, l'Organisation a continué à jouer un rôle appréciable, avec le concours d'experts de nombreux pays. La Conférence a été invitée à rechercher l'amélioration des méthodes statistiques indispensables aussi bien aux gouvernements qu'aux sociologues, ainsi qu'à étudier la transformation des modes de vie traditionnels par l'urbanisation, et celle des modes de travail par l'automatisation.

Sur le plan de l'activité culturelle, l'Unesco joue le rôle vital d'aider les nations à mieux comprendre réciproquement leur culture et leur génie particuliers, afin de mieux voir elles-mêmes le rôle précis qu'elles peuvent jouer dans la communauté mondiale. Les aspects multiples de cette tâche nécessitent constamment